

### MESURE DES VITESSES DE REPOUSSE de PRAIRIES à l'AUTOMNE 2023

Période	PLAINE	DEMI-MONTAGNE	MONTAGNE
Mi-septembre	10 à 15 kg MS/ha/j	10 à 15 kg MS/ha/j	10 à 15 kg MS/ha/j
Début octobre	< 10 kg MS/ha/j	< 10 kg MS/ha/j	10 kg MS/ha/j

### Conseil de la semaine : préserver l'état des prairies pour un démarrage correct au printemps prochain

En l'absence de pluie, les croissances d'herbe sont globalement en dessous du niveau habituel. Les hauteurs d'herbe mesurées sur les différents secteurs du département sont peu importantes. Il faut être vigilant à ne pas descendre trop bas, que ce soit par pâturage ou par un éventuel broyage.

Pour ne pas porter préjudice à la repousse printanière, il faut que l'herbe puisse encore effectuer sa photosynthèse pour constituer assez de réserves au niveau du bas de la tige et des racines. Si des trous se créent dans la végétation, la densité de la prairie sera mise à mal et l'on verra des espèces indésirables se développer. Un apport de fertilisant organique avant l'hiver contribuera à garder un couvert dense.

Le hersage est à réserver aux parcelles où il y a beaucoup de bouses et/ou de taupinières. Il doit être passé de manière non agressive et en conditions non gélives sous peine de dégrader le couvert.

Pâturage des prairies implantées cette fin d'été : les espèces à installation rapide (ray grass italien, ray grass hybride) peuvent être pâturées si elles ont au moins 15 cm feuilles tendues. Les espèces à implantation plus lente, (dactyle, féтуque) devront certainement attendre le printemps prochain pour être exploitées.

Si les conditions redeviennent plus humides, il est encore possible d'implanter des prairies sous couvert de méteils fourragers avec des espèces à implantation rapide (tous types de ray grass et/ou tréfle violet).

Si la sécheresse se prolonge, envisager un semis de prairie au printemps sous couvert d'une céréale implantée cet automne ou au printemps.

Journée technique

**Effluents d'élevage, une richesse à valoriser**

Mardi 17 octobre 2023

De 9 H30 à 16 h30

Au GAEC de Pierre Blanche, lieu-dit « Tussigère » à La Chapelle Agnon,

Détail du programme sur notre site

Inscription et contact auprès de Marie JOERG au 06 30 00 27 40

Publication

**Planter ses prairies temporaires en bio**

Les années se succèdent mais ne se ressemblent pas. Pour vous aider à conduire l'implantation de vos prairies temporaires en fonction de votre situation pédoclimatique et de l'année en cours, les équipes Chambre d'agriculture se sont intéressées aux **différentes techniques de conduites** et ont construit un **arbre décisionnel** pour vous aider aux mieux dans vos prises de décisions.

**Retrouver la synthèse sur notre site / rubrique publication**